

VersaillesGrandParc  
communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 05 décembre 2007

**PRESIDENT** : Monsieur Etienne PINTE

**Sont présents :**

M. Claude VUILLIET, M. Daniel MERTIAN de MULLER (pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER),  
M. Jean-Jacques LASSERRE (pouvoir de M. Jean-Claude BOSONNET), Mme Monique LE SAINT,  
M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER,  
M. Olivier LEBRUN, Mme Michèle BROSSARD, M. Serge CHARPENTIER, M. Gérard REILLON,  
Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Jacques DEMBREVILLE, M. Bertrand DEVIENNE,  
M. Philippe LEQUAIN, M. Jean Philippe-BARRET, M. Alain Michel LAMBERT, M. Gérard DALLIOUX  
(pouvoir de M. Edmond GRONDIN), M. Robert DUCHATEL (représentant de M. Hervé HOCQUARD),  
M. Alain-Louis MIE (représentant de M. Alain RUBY), M. Claude BANCILHON (pouvoir de  
M. Thierry LEGIRET),  
M. Alain FONTAINE (à partir de la délibération n° 2007.12.09), M. Gérard MEZZADRI,  
M. Jean Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

**Absents excusés :**

M. Hervé HOCQUARD, représenté par M. Robert DUCHATEL,  
M. Alain RUBY, représenté par M. Alain-Louis MIE,  
M. Georges DUTRUC-ROSSET,  
M. Jean-Marc LE RUDULIER, pouvoir à M. Daniel MERTIAN de MULLER,  
M. Jean-Claude BOSONNET, pouvoir à M. Jean-Jacques LASSERRE,  
M. Edmond GRONDIN, pouvoir à M. Gérard DALLIOUX,  
M. Thierry LEGIRET, pouvoir à M. Claude BANCILHON,

Secrétaire de séance : M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 28 novembre 2007

Date d'affichage de la convocation : 28 novembre 2007

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 32

**N° de l'ordre du jour :**

**2007.12.21 : Convention pour l'exploitation de la ligne de transport public n°279-307-001 à Buc.**

□ **M. Bernard DEBAIN, rapporteur donne lecture de la délibération.**

La ligne 279-307-001 effectue une desserte de pôle à pôle entre Vélizy et Saint-Quentin-en-Yvelines. Elle dessert également la commune de Buc.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2006, cette ligne a été intégrée au réseau de lignes structurantes régionales (réseau Mobilen). A cette occasion, la fréquence de passage des bus a été cadencée et augmentée : un bus toutes les heures en heure creuse et un bus toutes les demi-heures en heure de pointe.

Cette ligne est exploitée par un pool d'entreprises de transport composé des sociétés SAVAC et Veolia Transport. Elle fonctionne aux risques et périls des transporteurs.

La convention proposée reconduit ce principe et aucune participation financière n'est demandée aux collectivités signataires : Vélizy-Villacoublay, Saint-Quentin-en-Yvelines et Versailles Grand Parc.

Ce conventionnement permettra au transporteur de bénéficier du programme d'aide du conseil régional en faveur du renouvellement du matériel roulant. Il est convenu que la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines sera chargée du portage de ces subventions.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil communautaire :

1. *approuve de convention pour l'exploitation de la ligne de transport 279-307-001,*
2. *autorise le président ou son représentant à signer cette convention et les actes afférents.*

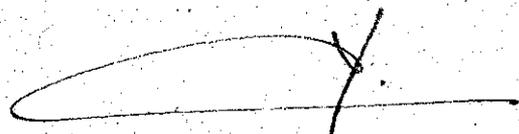
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 32

Suffrages exprimés : 32 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
par délégation,



**Pascal Guéant**  
**Directeur général des services**

